



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

**PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2018-564 ÉTABLISSANT
UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE POUR LES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 2018-564 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

Le projet de règlement énonce les principales valeurs éthiques de la municipalité, les règles qui doivent guider la conduite de ses employés ainsi que les sanctions qui peuvent être imposées par celle-ci en cas de manquement aux règles, et ce, dans le respect du contrat de travail applicable.

L'adoption finale de ce projet de règlement aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 16 octobre 2018 à 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce projet de règlement peut être consulté les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 26 septembre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca